

# FINIS LES TAUX RÉGIONAUX DE RÉMUNÉRATION !!!

Le temps est venu de mettre finalement un terme à un système selon lequel certains membres de l'AFPC sont rémunérés en fonction de l'endroit où ils travaillent et non du travail qu'ils font.

Les membres de l'AFPC de l'unité des Services d'exploitation au Conseil du Trésor et certains membres à Parcs Canada, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à l'Agence de revenu du Canada sont visés par des taux régionaux de rémunération. Voici comment ils se comparent au reste de la fonction publique.

Plutôt que d'être payés selon le travail qu'ils font, certains membres touchent des salaires très inférieurs à ceux des autres, selon l'endroit où ils travaillent.

Que diriez-vous de toucher un salaire inférieur de 7,5 % à 17 % à celui que vous touchez actuellement juste parce que vous vivez à Saskatoon, à Halifax, à Montréal ou à Hamilton? Si cela n'a pas de sens pour 93 % de la fonction publique fédérale, pourquoi en serait-il autrement pour l'autre 7 %?

Les députées et députés touchent le même salaire pour représenter leurs électeurs et électrices partout au pays. Nos membres aussi servent les Canadiens et les Canadiennes dans tous les coins du pays. Ils et elles méritent des taux nationaux de rémunération.

Au cours de la présente ronde de négociations, les membres de l'AFPC visés par des taux régionaux de rémunération s'emploient ardemment à faire abolir ce système une fois pour toutes. Nous avons besoin de votre appui!

Un message de l'Alliance de la Fonction publique du Canada | 04/07

